

Prénom, Nom

Adresse personnelle (No civique, rue, ville, code postal)

Téléphone maison

Téléphone cellulaire

Courriel

Site internet

Pour les membres certifiés, détaillez l'information qui apparaîtra sur le site www.feldenkraisqc.info :
Région – Ville – Quartier – Adresse – Téléphone – Courriel – Site internet

Partie A - Catégories de membre

- Professeur certifié de la méthode Feldenkrais® d'éducation somatique - 250\$¹ - Remplir la section B**
Personne ayant terminé un programme de formation professionnelle reconnu par la Feldenkrais Guild of North America (FGNA) et qui se conforme aux conditions d'admission - Caractéristiques : Droit de vote sur toutes les décisions et concertations québécoises et internationales • Droit d'utiliser les marques déposées (*Méthode Feldenkrais, Intégration Fonctionnelle, Prise de Conscience par le Mouvement*) • Membre du Regroupement pour l'Éducation Somatique (RES) • Affiliation avec l'IFF et la FGNA • Accès à des activités de ressourcement au Québec et internationalement
- Éducateur somatique certifié par l'AFQ - 200\$¹ - Remplir section B**
Personne ayant terminé un programme de formation professionnelle d'au moins 800h reconnu par l'AFQ et qui se conforme aux conditions d'admission - Caractéristiques : Droit de vote sur toutes les décisions et concertations québécoises • Membre du Regroupement pour l'Éducation Somatique (RES) • Accès aux activités de ressourcement (AFQ et RES)
- Éducateur somatique certifié par l'AFQ pour enseigner le travail guidé par la voix - 200\$¹ - Remplir la section B**
Personne ayant terminé un programme de formation professionnelle d'au moins 400h reconnu par l'AFQ et qui se conforme aux conditions d'admission - Caractéristiques : Droit de vote sur toutes les décisions et concertations québécoises • Membre du Regroupement pour l'Éducation Somatique (RES) • Accès à des activités de ressourcement de l'AFQ et du RES
- Membre étudiant - 20\$ - École :**
Étudiant d'un programme de formation professionnelle reconnu par l'AFQ ou la FGNA et qui se conforme aux conditions d'admission - Caractéristiques : Pas de droit de vote • Accès à des activités de ressourcement
- Membre non actif - 100\$**
Professeur ou éducateur somatique qui désire faire une pause professionnelle pour une durée limitée - Caractéristiques : Pas de droit de vote • Accès à des activités de ressourcement
- Membre ami - 50\$**
Toute personne qui a un intérêt pour la Méthode Feldenkrais et les activités de la communauté Feldenkrais au Québec - Caractéristiques : Pas de droit de vote • Accès à des activités de ressourcement ouvertes au public
- Je prévois prendre une année sabbatique pour l'année 2012-2013**
Voir la « partie D » pour les conditions de réadmission à l'AFQ en cas d'arrêt de pratique depuis plus de 24 mois.

Libellez votre chèque² au nom de l'AFQ et postez le tout **avant le 31 mars 2012** à :

Marie-Ève Archambault, secrétaire
239 Côte Ste-Catherine
Montréal, Québec, H2V 2B2

¹ Membres gradués depuis moins de deux ans paient 120\$/150\$ (éducateurs somatiques certifiés/professeurs certifiés de la méthode Feldenkrais) les deux premières années de leur adhésion et doivent enseigner 40h (au lieu de 100h) annuellement.

² Possibilité de faire deux versements en faisant parvenir des chèques post-datés au 1^{er} avril et 15 juin 2011 (moitié du montant total par versement)

Partie C - Critères de certification

1. Assurances professionnelles

Une assurance professionnelle est requise. Une telle assurance peut être contractée par le Regroupement pour l'Éducation Somatique (RES) ou par toute autre association.

2. Pratique professionnelle

Accumuler cent (100) heures de pratique de l'enseignement de l'éducation somatique par année.

3. Formation continue

Participer à vingt (20) heures de formation continue selon une ou en combinant plusieurs des modalités suivantes :

- a. **Postformation dans la Méthode Feldenkrais®** : Participer à des séminaires, ateliers ou programmes de formation professionnelle offerts par des professeurs certifiés ayant quatre (4) années ou plus d'expérience professionnelle de la méthode Feldenkrais®.
- b. **Expérience d'enseignement professionnel** : Les professeurs certifiés possédant au moins quatre (4) années d'expérience depuis leur graduation peuvent accumuler la moitié des heures requises en enseignant un nombre d'heures équivalent de classes, d'ateliers ou de séminaires à d'autres membres de la communauté. Il n'est pas requis d'être un formateur autorisé ou un assistant formateur pour offrir une postformation ; les formateurs autorisés et les assistants formateurs peuvent compléter ou accumuler la formation continue exigée en enseignant un nombre équivalent d'heures à l'intérieur d'un programme de formation professionnelle ou d'une postformation accréditée.
- c. **Conférences annuelles de la FELDENKRAIS GUILD® et de l'IFF** : 1) Participer à la conférence annuelle équivaut à vingt (20) heures de formation continue. 2) Conférence personnelle : Une ou des conférences que vous avez préparées et données en tant que conférencier principal ou avec d'autres collègues auprès du public, afin de promouvoir la méthode Feldenkrais®.
- d. **Perfectionnement mutuel** : Participer à des groupes d'études avec des collègues (i.e. des professeurs se réunissant pour démontrer leurs habiletés à donner des leçons de groupe et des leçons individuelles) afin de donner et de recevoir une rétroaction constructive, d'analyser des sujets pertinents à la compréhension de la méthode Feldenkrais® ; étudier avec un autre professeur de la méthode Feldenkrais® afin de s'initier à d'autres domaines d'application de la méthode.
- e. **Perfectionnement autogéré dans la méthode Feldenkrais®** : Étude de matériel audio et vidéo de praticiens certifiés en Prise de Conscience par le Mouvement® (PCM) et/ou en Intégration Fonctionnelle® (IF). EX. : la formation d'Amherst avec Moshe Feldenkrais.
- f. **Expérience équivalente** : Toutes études contribuant à la croissance du praticien. EX. : arts martiaux, neurobiologie, cybernétique, approches somatiques, etc.

4. Code d'éthique

Respecter le code d'éthique du Regroupement pour l'éducation somatique.

5. Standards de pratique

Respecter les standards de pratique (Standards of Practice for the Feldenkrais Method®) de la FELDENKRAIS GUILD®.

Partie D - Statut de transition (Certification sous condition)

Ce statut s'applique aux praticiennes et aux praticiens qui ont quitté la pratique active. Pour redevenir membre certifié (et pouvoir à nouveau utiliser les marques de commerce dans le cas d'un professeur certifié de la méthode Feldenkrais®), la praticienne ou le praticien doit s'engager dans l'année à venir à :

- a. **Entre 0-2 ans d'arrêt** : Investir cent (100) heures dans la pratique de l'enseignement de l'éducation somatique inspiré par Moshe Feldenkrais et consacrer vingt (20) heures à de la formation continue dans le domaine de l'éducation somatique.
- b. **Après deux (2) ans d'arrêt** : Investir cent (100) heures dans la pratique de l'enseignement de l'éducation somatique inspiré par Moshe Feldenkrais et consacrer vingt (20) heures à de la formation continue dans le domaine de l'éducation somatique. Au moins dix (10) de ces heures devront se faire sous forme de supervision, en individuel ou en petits groupes, auprès d'une praticienne ou d'un praticien local de son choix afin de recevoir un meilleur support pédagogique*.
- c. **Après quatre (4) ans ou plus d'arrêt** : Investir cent (100) heures dans la pratique de l'enseignement de l'éducation somatique inspiré par Moshe Feldenkrais et consacrer quarante (40) heures à de la formation continue dans le domaine de l'éducation somatique. Au moins vingt (20) de ces heures devront se faire sous forme de supervision, en individuel ou en petits groupes, auprès d'une praticienne ou d'un praticien local de son choix afin de recevoir un meilleur support pédagogique*. Ces heures de supervision pourront être réparties sur une durée de 24 mois.

* Le ou la superviseur(e) est une personne ressource importante et inspirante pour un retour à une pratique active.